Live streaming illégal : Le revers de la médaille

Live streaming illégal : Le revers de la médaille

Si depuis l'aube d'Internet, les sites pornographiques constituent le vecteur principal de propagation de virus sur la toile, les sites illégaux de live streaming représentent une concurrence de taille. Selon l'étude de l'AISP, alors que 97 % des sites de streaming illégaux sont infectés par des malwares (logiciels malveillants), faisant de cette pratique la voie d'infection la plus courante sur Internet, les plateformes illégales de live streaming représentent une grande partie des ces infections. Au point de devenir une véritable porte ouverte à la fraude et au vol de données.

Le streaming vidéo, qui constitue aujourd'hui 91 % du trafic Internet mondial, est depuis quelque temps déjà ancré dans le paysage virtuel mondial. Son pendant « en direct », le live streaming, est quant à lui entré dans les mœurs il y a peu. Développées en 2008 par des entreprises comme Youtube ou Google, les technologies permettant le visionnage et le partage de vidéos en direct sur Internet ont plus ou moins stagné depuis. Il faudra attendre la Coupe du monde de football 2014 au Brésil pour démocratiser la pratique dans le monde entier, mais surtout pour voir un véritable marché noir du live streaming se développer en parallèle. Du 12 juin au 13 juillet dernier, plus de 20 millions de personnes à travers le monde ont regardé les matches de la Coupe du monde en live streaming sur des sites illégaux.

Une question d'informations

Leur gratuité, si elle a permis à ces sites de se démocratiser, est aussi la cause principale de l'émergence des pirates dénoncée par l'AISP. Comme n'importe quelle marchandise ou service, un site peut être gratuit soit parce qu'il bénéficie de subventions ou de dons – une hypothèse peu probable pour les sites illégaux de live streaming – soit parce qu'il a minoré ses investissements dans son développement, le plus souvent au détriment de sa sécurité.

Faire sauter les pare-feu des sites illégaux de live streaming est ainsi bien souvent un jeu d'enfants pour pirates et hackers. Toujours selon ce rapport de l'AISP, certains d'entre eux vont même jusqu'à créer et développer leurs propres sites de live streaming illégal, infectés et porteurs de chevaux de Troie dès leurs créations, afin d'augmenter leurs chances d'attraper un internaute dans leur toile. Ainsi, alors que 160 000 nouveaux malwares sont créés par jour, les sites illégaux de live streaming ont envahi les moteurs de recherche et représentent une pierre de plus à l'édifice de menaces que constitue Internet aujourd'hui.

La toile est en effet souvent pointée du doigt comme la source de dangers toujours plus nombreux et variés. Des accusations parfois exagérées qui ne doivent pas faire oublier la responsabilité de l'internaute. Pour Anton Korobkov-Zemlianski, un membre de la commission de la science et des innovations de la Chambre publique de Russie, également expert en médias, Internet « présente moins de dangers que d'autres objets que nous utilisons. Les voitures causent la mort de beaucoup plus de monde qu'Internet (…) Beaucoup commencent à voir dans Internet une panacée appelée à simplifier leur vie. Le web ne simplifie pas notre vie, il crée des conditions nouvelles et exige que les gens changent et évoluent ».

Une réglementation comme le Code de la route est cependant impossible à mettre en place sur la toile, l'anonymat étant à la portée de tous sur Internet. La diffusion de l'information et la responsabilisation des usages apparaissent alors comme la plus fiable des solutions. Et tandis qu'il suffit d'ajuster son comportement aux risques et aux menaces d'Internet, « il vaut mieux prévenir que guérir » n'a jamais été aussi adapté.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.generation-nt.com/live-streaming-illegal-donnees-actualite-1909470.html
par Julien Hatier

Après le piratage, les employés de Sony reçoivent un email de menaces – L'Express avec L'Expansion

Après le piratage, les employés de Sony reçoivent un email de menaces – L'Express avec L'Expansion

Une semaine après s'être fait pirater, la société Sony Pictures a indiqué que ses employés avaient reçu un email de menaces d'un groupe de pirates informatiques. Le FBI enquête sur le dossier.

Les attaques viennent de toutes parts. Des employés de Sony Pictures, qui a fait l'objet la semaine dernière d'une attaque informatique massive, ont reçu un email de menaces qui se dit être du groupe de pirates informatique GOP (« Guardians of Peace ») a indiqué un porte-parole de la société américaine.
Il assure par ailleurs être « au courant du problème et travailler avec les forces de l'ordre ». Le FBI, la police fédérale américaine, enquête sur le dossier.

Les familles des employés aussi menacées
L'attaque informatique, qui s'est traduite par le vol de données personnelles d'employés de Sony, dont leurs adresses, dates de naissance et numéro de sécurité sociale, et la mise en ligne illégalement de cinq films du studio, a touché quelque 47 000 personnes, selon des experts informatiques.

L'email adressé aux employés est reproduit par Variety. Il ordonne à son destinataire d'envoyer son nom à une adresse email « si vous ne voulez pas faire l'objet de représailles ». « Si vous ne le faites pas, non seulement vous mais votre famille serez en danger », précise le message.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/apres-le-piratage-les-employes-de-sony-recoivent-un-email-de-menaces_1629800.html

L’attaque informatique de Sony Pictures a touché 47.000 personnes

L’attaque informatique de Sony Pictures a touché 47.000 personnes

Les pirates informatiques responsables de la cyberattaque géante de Sony Pictures ont dévoilé des informations confidentielles de 47.000 individus dont des personnalités, ont affirmé vendredi des experts en sécurité informatique.

Les noms, adresses, numéros de sécurité sociale et dates de naissance ont ainsi été dérobés, autant d’informations permettant des usurpations d’identité, selon la société Identity Finder.
« Le plus inquiétant est le nombre très élevés de copies des numéros de sécurité sociale retrouvés dans les dossiers que nous avons analysés », a fait remarquer le président de cette société, Todd Feinman.
Il a précisé que ces numéros apparaissaient dans plus de 400 documents différents, « offrant aux pirates la possibilité de causer davantage de dégâts ». Selon lui, quelques 15.000 personnes, actuels ou anciens employés de Sony, ont eu leur numéro de sécurité sociale dérobé.
Sony Pictures a confirmé cette semaine avoir été victime d’un vol « très important de données confidentielles » fin novembre. En plus de ces informations confidentielles, cinq films, y compris des films pas encore sortis, avaient été piratés.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.jeanmarcmorandini.com/article-329895-l-attaque-informatique-de-sony-pictures-a-touche-47000-personnes.html

---

Le porno devient le 6e usage depuis un smartphone

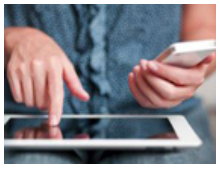

Le porno devient le 6e usage depuis un smartphone

Si les réseaux sociaux et l'information sont en tête des usages, les contenus « pour adultes » se classent devant la musique et la santé, selon une étude de Citrix.

Une nouvelle étude sur les usages depuis un smartphone confirment les grandes tendances que l'on connaissait déjà. Ainsi, selon le dernier rapport de Citrix sur la question (basé sur le trafic 3G/4G dans le monde), les abonnés utilisent principalement leurs terminaux pour se connecter aux réseaux sociaux (40%), pour s'informer et consulter des cartes (37%) et réaliser des achats en ligne (30%).
Derrière ce trio inamovible, on trouve la consommation de vidéos (20%), les visites dans les app stores (7,8%) et désormais les contenus adultes qui se hissent à 2,5% des mobinautes, et qui passent devant la musique (2,3%).

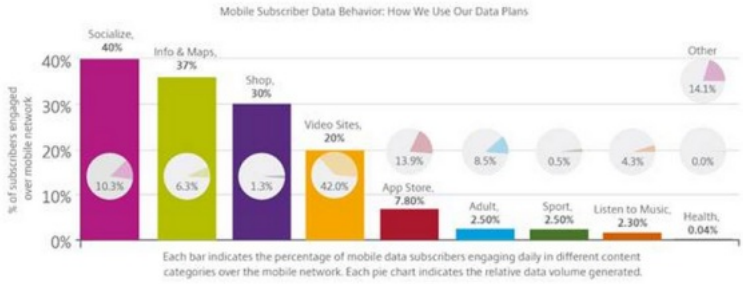

Si cette part peut paraître marginale, le trafic généré l'est beaucoup moins. Toujours selon Citrix, le porno représente 8,5% du trafic, contre 4,3% pour la musique ou 13% pour le shopping. Dans ce domaine, la vidéo représente 42% des données mobiles générées.

Le spécialiste confirme également que le très haut débit mobile (4G) incite à consulter des contenus riches. « Il y a 1,5x plus de requêtes de vidéos sur les réseaux 4G que sur les réseaux 3G. La résolution des vidéos mobiles augmente de 20% sur les réseaux 4G par rapport à la 3G. Cela implique une augmentation du nombre de données générées, 5x plus élevé sur les réseaux 4G que sur la 3G », peut-on lire.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.zdnet.fr/actualites/le-porno-devient-le-6e-usage-depuis-un-smartphone-39805969.htm

Sécurité des données : Quid des risques liés aux nouveaux usages ?

Sécurité des données : Quid des risques liés aux nouveaux usages ?

Une étude Hiscox/IFOP révèle que si 3/4 des actifs interrogés se considèrent bien sensibilisés à la protection des données professionnelles, une majorité d'entre eux ont toujours des pratiques risquées… Pourquoi ?

C'est un fait, les appareils mobiles sont complètement intégrés au sein des entreprises et les frontières entre le professionnel et le privé s'en trouvent fortement diminuées. Qu'en est-il de la sécurité des données des entreprises ? Hiscox s'est interrogé sur le sujet avec l'institut IFOP et les résultats sont pour le moins surprenants !

La sécurité des entreprises est exposée

Les salariés équipés d'au moins un appareil mobile professionnel sont les plus concernés par ces pratiques risquées puisqu'ils sont 77% à déclarer transporter des fichiers professionnels sur une clé USB ou un disque dur externe (contre 63% pour l'ensemble) et la moitié partage des fichiers en ligne via un service de cloud (contre 39% pour l'ensemble). 54% estiment que le partage de fichiers via le cloud n'a pas d'incidence sur la sécurité.
Si les salariés des petites structures sont les mieux équipés en appareils mobiles, ce sont ceux qui utilisent le plus leur matériel professionnel à titre personnel. 82% des salariés de ces entreprises se connectent à Internet au moins une fois par semaine pour des raisons personnelles à partir de leur appareil professionnel.

Des techniques de sécurisation non adaptées

Mais ce n'est pas tout ! Pour assurer leur protection, 9 entreprises sur 10 s'appuient sur un mot de passe. Et là, tout commence, 18% des actifs doivent changer leur mot de passe tous les mois alors que 34% déclarent devoir le changer moins de 2 fois par an. Quant à l'élaboration du mot de passe, 70% des entreprises imposent au moins une règle à leurs salariés pour le choix du mot de passe, on arrive à 51% dans les structures de moins de 10 salariés.
Parmi les autres techniques, 35% des actifs interrogés déclarent disposer d'outils de cryptage des données mais 22% ne savent pas s'ils peuvent bénéficier de cette technique dans leur entreprise.

Enfin, 63% laissent leur ordinateur allumé lorsqu'ils quittent le bureau en fin de journée ou ne le verrouillent pas en quittant leur poste.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.itpro.fr/n/securite-donnees-quid-risques-lies-nouveaux-usages-20899/

Attention, la CNIL contrôle votre site Web sans vous en informer et rédige des PV

Attention, la CNIL contrôle votre site Web sans vous en informer et rédige des PV

La CNIL peut désormais contrôler des sites web hors la présence de l'organisation concernée. Le responsable du traitement n'est informé qu'après coup. En octobre dernier, la CNIL a publié le mode d'emploi pour ce nouveau type de contrôle. Analyse de Bénédicte Querenet-Hahn, associée, et Grit Karg, collaborateur au sein du cabinet d'avocats GGV.

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, également appelée loi Hamon, a introduit à l'article 44 de la loi Informatique et Libertés un nouveau mode de contrôle. Elle prévoit que la CNIL procède à toute constatation utile, en dehors des contrôles sur place et sur convocation.

Les données imprudemment accessibles
La CNIL peut à partir d'un service de communication au public en ligne, consulter les données librement accessibles ou rendues accessibles, y compris par imprudence, par négligence ou par le fait d'un tiers, le cas échéant en accédant et en se maintenant dans des systèmes de traitement automatisé de données le temps nécessaire aux constatations.

La CNIL n'a pas besoin de se déplacer pour effectuer le contrôle, qui peut être effectué sans que l'organisme contrôlé en ait connaissance, à tout moment, et sans que le responsable des locaux puisse s'y opposer.

Procès verbal
Une fois un contrôle effectué, la CNIL rédigera un procès-verbal factuel décrivant la méthodologie appliquée et précisant l'environnement technique du contrôle ainsi que les éléments vérifiés. Ce procès-verbal sera ensuite adressé au responsable du traitement qui disposera alors d'un délai fixé par la CNIL afin de faire part de ses observations.
Un contrôle à distance peut être combiné avec tout autre moyen dont dispose la CNIL, telles que les auditions ou visites. En cas d'infraction à la réglementation constatée, un contrôle en ligne peut donner lieu à une mise en demeure ou, le cas échéant, à l'ouverture d'une procédure de sanction.

Finalités de la collecte de données
Les vérifications en ligne portent notamment sur la pertinence des données collectées au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées, les mentions obligatoires relatives à la collecte de données à caractère personnel, la sécurité des données collectées et traitées, le respect des formalités déclaratives auprès de la CNIL.

Selon la CNIL, un accent est également mis sur la vérification du respect des règles relatives aux « cookies » et à d'autres traceurs. La CNIL vérifiera le nombre et la nature des cookies déposés sur le poste informatique de l'internaute, les modalités d'information à destination du public en matière de cookies, la qualité et la pertinence de l'information et les modalités de recueil du consentement de l'internaute.

Répression des fraudes
Par ailleurs, la loi Hamon renforce la coopération de la CNIL avec les agents de la DGCCRF (la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Tout manquement constaté par l'autorité sera en effet transmis à la CNIL pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires.

La communication systématique d'informations entre la CNIL et la DGCCRF a déjà été mise en place dans le domaine du e-commerce par la signature, le 6.1.2011, d'un protocole de coopération afin d'améliorer l'échange d'informations relatif à la protection des données personnelles.

Eviter tout risque de sanction
Au regard de ce renforcement des moyens de contrôles et de la volonté affichée de la CNIL de vérifier systématiquement les sites web, il appartient aux marchands s'assurer de la conformité de leurs sites avec la réglementation en vigueur, afin d'éviter tout risque de sanction.
Pour en savoir plus, nous vous recommandons notre article « Nouvelles exigences de la loi Hamon – Comment mettre à jour votre site e-commerce » : http://www.francoallemand.com/fileadmin/ahk_frankreich/Dokumente/recht/publications-droit/DF/4-2014-F-D-Nouvelles-exigences-de-la-loi-Hamon.pdf.

Contrôles dans l'entreprise
Pour rappel, selon l'article 44 de la loi Informatique et Libertés, les agents de la CNIL sont habilités à effectuer des contrôles au sein des entreprises. Ces contrôles sont en général réalisés suite à une plainte auprès de la CNIL et en présence d'une personne responsable des locaux, éventuellement assisté d'un conseil.
Le responsable des locaux doit par ailleurs être informé de son droit d'opposition à la visite. En cas d'exercice de ce droit, la visite ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation du juge des libertés et de la détention du TGI (Tribunal de Grande Instance) compétent. En cas d'urgence toutefois ou de risque de destruction de documents, la CNIL peut procéder à la visite, sur l'autorisation du juge, sans que l'entreprise ne puisse s'y opposer.
Lors de tels contrôles, la CNIL peut demander la communication de tous les documents nécessaires, en prendre copie, recueillir tout renseignement utile, et accéder aux programmes informatiques et aux données.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.larevuedudigital.com/2014/12/expert/attention-la-cnil-controle-votre-site-web-sans-vous-en-informer/

Seules 100 personnes sont responsables de la cybercriminalité dans le monde

	Seules 100 personnes sont responsables de la cybercriminalité dans le monde

Selon le Centre de lutte contre la Cybercriminalité d'Europol, il n'y aurait qu'une centaine de personnes responsables de la cybercriminalité dans le monde.

Ce chiffre reflète effectivement la réalité de l'industrialisation de la cybercriminalité d'aujourd'hui, à laquelle sont confronté les entreprises, les Etats et les individus. Ainsi, seul un tout petit nombre de programmes permettant d'exploiter des failles logicielles connues (exploits) et d'outils en matière de cybercriminalité sont très largement exploités par les réseaux cybercriminels professionnels dans le monde entier.
Le dernier rapport semestriel sur la sécurité de Cisco a d'ailleurs mis en évidence le fait que le nombre de kits d'exploits a chuté de 87% depuis que le créateur présumé de Blackhole a été arrêté en 2013. Cela montre à quel point ce kit a largement été utilisé par la communauté cybercriminelle.

Nous savons également que les réseaux de cybercriminels sont si bien organisés qu'ils achètent désormais « clef en main » les kits d'exploits et logiciels qu'ils utilisent pour mener à bien leurs activités. La plupart du temps, ces logiciels sont même fournis avec des manuels d'utilisation et un support technique 24/7. Ensuite, les cybercriminels utilisent Internet pour mettre en place un « réseau de distribution » dans le monde entier et diffuser leurs attaques, que ce soit physiquement ou en ligne, via des réseaux de botnets.
Selon Europol, ces kits et ces malwares sont si sophistiqués qu'avec très peu d'effort ils peuvent être réutilisés maintes fois et adaptés aux cibles des cybercriminels.
Mais si ces outils sont si fréquemment et si largement répandus, pourquoi les entreprises ne parviennent-elles pas à prévenir les attaques de leurs réseaux et leurs PC?
Ceci est en partie dû au fait que les cybercriminels ont une longueur d'avance sur les responsables de la sécurité en trouvant de nouvelles variantes à leurs kits d'exploit alors que les experts en sécurité cherchent le moyen de les bloquer. Cette « course à l'armement » ne cessera jamais et nous savons même que de nombreux réseaux de cybercriminels vont jusqu'à acheter les solutions de sécurité pour tester leurs exploits afin de voir si ces dernières parviennent à les arrêter. Et, si tel est le cas, ils développent une nouvelle version de l'exploit pour la communauté cybercriminelle.
Ce que les professionnels de la cybersécurité ont bien compris depuis longtemps, c'est que les hackers sont très motivés, bien équipés et très qualifiés pour s'enrichir grâce à leurs activités illégales.
Les entreprises doivent ainsi s'assurer que leur sécurité est à jour et dispose des toutes dernières signatures, protections et solutions disponibles. Car, tandis que de nombreuses attaques sont destinées à une entreprise en particulier (attaque ciblée) , nous savons que beaucoup d'entre elles sont moins ciblées mais réussissent grâce à un manque de patching ou de mise à jour des signatures, des protections ou des solutions dont sont équipées les entreprises.
Aussi, les entreprises doivent s'assurer que leurs solutions de sécurité ne prennent pas seulement en compte uniquement la défense des postes de travail, mais qu'elles soient également capables de détecter les activités malicieuses potentielles sur l'ensemble de leur réseau – où les menaces peuvent apparaître. Il est fort probable que votre entreprise soit attaquée un jour, mais plus vite vous le saurez et vous agirez, plus vite vous pourrez déterminer l'ampleur des dommages sur votre business et sur la réputation de votre entreprise.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.huffingtonpost.fr/christophe-jolly/seules-100-personnes-responsable-cybercriminalite-mondiale_b_6248606.html

---

74% des réseaux domestiques français sont fortement exposés à la cybercriminalité

74% des réseaux domestiques français sont fortement exposés à la cybercriminalité

Près de trois ménages français sur quatre connectés à internet sont susceptibles d'être victimes d'une cyberattaque via leur routeur sans fil, estime Avast Software, qui vient de publier une étude sur ce domaine. La vulnérabilité des routeurs et la faiblesse des mots de passe permettent aux pirates informatiques d'accéder facilement aux réseaux domestiques.

« Les routeurs non-sécurisés sont des points d'entrée très faciles d'accès pour les hackeurs, qui sont dès lors capables de pirater des millions de réseaux domestiques en France, déclare Vince Steckler, Directeur Général d'Avast. Notre enquête révèle que la vaste majorité des routeurs domestiques en France ne sont pas sécurisés. Et si un routeur n'est pas correctement sécurisé, un cybercriminel pourra facilement accéder aux informations personnelles d'un particulier, comme par exemple à ses données financières, ses identifiants et mots de passe, ses photos et son historique de navigation. »

D'après l'étude, plus de la moitié des routeurs seraient mal sécurisés par défaut ou ne seraient équipés d'aucune protection, avec des combinaisons login/mot de passe beaucoup trop évidentes telles que admin/admin ou admin/mot de passe, voire admin/. Au terme de cette enquête réalisée auprès de plus de 20 000 ménages en France, Avast met également en avant que 24% des consommateurs utilisent comme mot de passe leur adresse, leur nom, leur numéro de téléphone, le nom de leur rue ou d'autres mots faciles à deviner.

L'un des principaux risques auxquels un réseau Wi-Fi est exposé est le piratage du système de noms de domaine (DNS). Les logiciels malveillants sont utilisés pour exploiter les failles de sécurité d'un routeur insuffisamment protégé et pour rediriger subrepticement l'utilisateur depuis un site connu, comme par exemple un site web bancaire, vers une fausse page identique à l'original. Lorsque l'utilisateur s'y connecte, le pirate peut ainsi capturer ses identifiants et les utiliser pour accéder à son compte sur le véritable site.

« Le manque de sécurisation actuel au niveau des routeurs rappelle fortement la situation des PC dans les années 1990, où les tendances laxistes des utilisateurs en matière de sécurité et l'explosion du nombre de menaces avaient rendu les environnements informatiques largement exploitables. La grande différence, c'est que les utilisateurs stockent aujourd'hui bien plus d'informations personnelles sur leurs appareils qu'ils n'en avaient auparavant. Les consommateurs ont besoin d'outils à la fois simples d'utilisation et capables de prévenir toute cyberattaque ciblant leurs données », explique Vince Steckler.

Toujours selon le sondage, moins de la moitié des français interrogés sont persuadés que leur réseau privé est sécurisé, tandis que 20% d'entre eux déclarent avoir déjà été victimes d'un pirate informatique. Les participants précisent être pleinement conscients de la gravité des conséquences d'une faille de sécurité, et confient que leurs principales craintes concernent le vol de leurs données bancaires ou financières (34%), la perte de leurs informations personnelles (34%), le piratage de leurs photos (17%) et le vol de leur historique de navigation (13%).

Afin de répondre à ces problèmes, Avast a récemment lancé Avast 2015, qui inclut la première solution de sécurisation de réseaux privés (Home Network Security), capable de protéger les utilisateurs face au piratage des réseaux domestiques, tant au niveau du système de noms de domaine que dans le cas de mots de passe trop simples. Avast 2015 est disponible gratuitement et en version payante via www.avast.com.
L' « internet des objets » est présent dans les ménages français : 96% des ménages français possèdent six appareils ou plus connectés à un réseau Wi-Fi. En marge des ordinateurs de bureau et portables, les utilisateurs possèdent des appareils mobiles (28%), des imprimantes et scanners (18%), des Smart TV (5%), et des lecteurs DVD ou Blu-ray (3%) connectés à leur réseau Wi-Fi.
Les utilisateurs craignent que des « espions » ne se cachent dans leur voisinage, mais certains aiment aussi épier les autres : 60% des répondants seraient très mal à l'aise s'ils apprenaient qu'un voisin ou une tierce personne se connecte en cachette à leur réseau Wi-Fi privé. 5% indiquent avoir eux-mêmes déjà utilisé le réseau Wi-Fi d'un voisin sans le lui avoir signalé ou lui en avoir demandé la permission…

Malgré leurs inquiétudes, les utilisateurs manquent de clairvoyance en matière de protection : 23% des répondants ignorent s'ils disposent d'une solution de protection sur leur réseau domestique, alors que 12% sont sûrs de ne pas en posséder une seule. 25% des personnes interrogées utilisent toujours le même nom d'utilisateur et le même mot de passe, aussi bien pour leur routeur que sur les sites web protégés par mot de passe. 34% ont conservé le mot de passe par défaut de leur routeur, tandis que 6% des utilisateurs sont incapables de répondre à cette question. Seuls 38% ont pris des mesures supplémentaires pour protéger leur réseau, en marge de leur pare-feu de base.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.lavienumerique.com/articles/152544/74-reseaux-domestiques-francais-sont-fortement-exposes-cybercriminalite.html

Les Français demandent des boutiques et des vendeurs connectés

	Les Français demandent des boutiques et des vendeurs connectés

Les magasins doivent-ils accélérer leur transformation numérique ? Selon cette étude d'OpinionWay, les Français sont agacés par le manque de connaissance client et les lacunes des vendeurs sur le conseil.

Le b.a.-ba de la relation-client est de reconnaître les personnes qui ont déjà acheté dans sa boutique, et quels produits. La pratique est répandue dans les petits commerces auprès de la clientèle la plus fidèle. Elle l'est aussi, de façon moins chaleureuse, sur les sites e-commerce, notamment grâce aux cookies. Toujours est-il que lorsqu'on fait une moyenne, les consommateurs regrettent de ne pas être reconnus en boutique.

Extrait du film Minority Report

Ce constat est fait par OpinionWay au travers d'une étude auprès d'un millier de personnes pour le vendeur de meubles en ligne Miliboo – précisons que ce dernier a lancé cet automne une boutique ultra-connectée à Paris. Selon cette étude, tout juste 13% des consommateurs interrogés ont ainsi le sentiment que les magasins se souviennent des problèmes qu'ils ont rencontrés lors de leurs derniers achats, 22% pensent que les magasins se rappellent de la dernière fois qu'ils sont venus et 24% ont l'impression que les magasins les connaissent.

« Les Français attendent des vendeurs plus d'implication. Il est important pour eux qu'ils puissent répondre à leurs questions immédiatement, sans hésitation ni délais », argumente Aline Buscemi, co-fondatrice de miliboo.com. Les consommateurs attendent également « un service toujours plus poussé et personnalisé ».

Avoir un meilleur conseil

Autre constat : six Français sur dix veulent gagner du temps en boutique – cet argument est souvent avancé par les personnes préférant acheter sur Internet. Plus de six personnes sur dix demandent une accélération du passage en caisse, et près de huit sur dix aimeraient récupérer en boutique un achat effectué en ligne.

Les trois quarts, enfin, voudraient connaître l'état des stocks des magasins en temps réel afin d'éviter de se déplacer pour rien. C'est dans cette optique que des sites de Web-to-store comme Socloz se développent.

Dernier constat accablant – et sévère, disons-le – pour les commerçants en dur : les deux tiers des Français interrogés déclarent que les vendeurs ne savent pas donner de conseils en boutique. Ils sont, du reste, 57% à en appeler à un équipement des vendeurs en smartphones ou tablettes afin de pêcher des informations à même de les renseigner. Si bien qu'un Français sur cinq serait même prêt à payer un peu plus cher pour cela.

Visite de la boutique du futur par Cegid

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://pro.clubic.com/actualite-e-business/actualite-743139-magasins-connectes-etude.html

Indétectable et envahissant : le successeur des cookies est là, le fingerprinting

Indétectable et envahissant : le successeur des cookies est là, le fingerprinting

Excédé par le tracking publicitaire des sites marchands, vous pestez contre les cookies ? Le Fingerprinting ou « empreinte » s'apprête à leur succéder. Cookies ou pas, vous n'échapperez donc pas au traçage.

Qui ne s'est jamais érigé en défenseur des bandeaux publicitaires. Certaines publicités peuvent même vous rappeler intassablement, quel que soit le site sur lequel vous vous rendez, la liste des produits que vous avez consultés sur un site marchand. Le ciblage publicitaire connaît un succès foudroyant auprès des annonceurs, mais il suscite aussi l'agacement car il révèle l'efficacité du traçage systématique des internautes via les cookies.
Des plugins tels que Lightbeam ou Collusion permettent de se faire une idée de l'intense pistage réalisé par une multitude d'agences et de prestataires divers, que l'on subit lorsque l'on surfe sur un site. Depuis quelques mois, tous les sites de contenus et autres sites marchands sont contraints par la Cnil d'afficher un bandeau pour vous avertir de l'utilisation de cookies, incitant les internautes à activer l'option Do not Track de Firefox, à installer des plugins tels que Ghostery, BetterPrivacy ou NoScriptSecurity Suite, afin de se démettre de l'emprise des publicités.
L'extension Lightbeam pour Firefox identifie 245 sites tiers impliqués pour la visite de 21 sites Web seulement. Chaque site Web pose un cookie pour son fonctionnement interne, mais bien davantage pour tous ses partenaires commerciaux

Fingerprinting, l'après cookies, est déjà là
Pour l'instant, selon les chiffres compilés par AT Internet, le taux d'acceptation des cookies en Europe atteint encore 92%. Une proportion négligeable pour les publicitaires, mais qui ne les empêche pas d'envisager l'après cookie. Le futur, c'est le fingerprinting, une solution qui est, sur le papier, imparable. Le service conserve sur ses serveurs les principales caractéristiques de son poste de travail de chacun des internautes, des caractéristiques qui constituent l'empreinte numérique de son poste. Système d'exploitation, navigateur, résolution d'écran, une visite sur le site Panopticlick de l'EFF donne une petite idée de l'étendue des informations que votre ordinateur peut transmettre au serveur, sur simple requête.

Elles sont très largement suffisantes pour identifier à coup sûr un internaute qui revient sur le site. Poser un cookie sur le poste devient inutile, il suffit de vérifier cette configuration à chaque connexion.

L'approche peut sembler extrêmement coûteuse en ressources, puisque toutes les données doivent être analysées et stockées sur le serveur, mais les technologies Big Data rendent aujourd'hui cette approche centralisée totalement possible. En France, des acteurs tels que Criteo ou AT Internet affirment ne pas utiliser cette solution technique.

« D'un point de vue technique, le fingerprinting est une alternative sur laquelle nous nous sommes penchés » reconnaît Mélanie Claisse, chef de produit chez AT Internet. Elle souligne néanmoins : « Il reste aujourd'hui malgré tout des zones d'ombre sur des aspects fondamentaux du respect de la vie privée, comme la transparence vis-à-vis des internautes, et surtout, sur leur capacité à accepter ou non la collecte d'informations es concernant, aussi anonymes soient-elles. De ce fait c'est une technique qu'AT Internet n'utilisera pas tant que ces zones d'ombre ne sont pas levées. »

Une prudence qui n'est pas de mise chez un certain nombre d'acteurs du Web. Des chercheurs de Kü Leuven et de Princeton ont ainsi débusqué un code Javascript de fingerprinting sur 5 282 des 100 000 sites qu'ils ont expertisés. Des services tels que Addthis, Ligatus exploitent les API JavaScript Canvas, initialement destinées à dessiner des graphiques sur une page HTLM, afin de générer une empreinte unique.

Votre ordinateur vous trahit
Pour ceux qui douteraient de la fiabilité des techniques de fingerprinting, les chercheurs de l'INRIA, du laboratoire IRISA et de l'INSA-Rennes viennent de mettre en ligne le site Am I Unique ? Celui-ci réalise un calcul de votre signature, votre empreinte et vous dit si celle-ci est véritablement unique et donc s'il vous expose au traçage.
Les résultats sont étonnants. Même avec une configuration de type PC sous Windows 7 avec Google Chrome, un serveur va facilement pouvoir vous repérer à votre prochaine venue sur le site, sans qu'aucun cookie n'ait été posé sur le poste.
Derrière le site Am I Unique ?, un chercheur de l'INRIA, Benoit Baudry. Celui-ci participe au projet européen Diversify, qui étudie la problématique de la diversité logicielle.

Les chercheurs visent à diversifier les logiciels afin d'améliorer leur résistance aux bugs et aux cyberattaques.

Application de cette recherche, Benoit Baudry cherche comment déjouer le fingerprinting grâce à cette diversité dans le projet Blink : « Globalement, il y a deux stratégies possibles pour déjouer le fingerprinting : soit on va mentir au serveur, soit chercher à le tromper. Mentir au serveur, c'est très simple, on lui renvoie de fausses informations. Le problème, c'est : d'une part, vous risquez d'avoir des problèmes d'affichage du site car ces informations sont utiles à l'affichage des pages, d'autre part, il faut envoyer des informations cohérentes pour ne pas être identifié comme un tricheur par le serveur qui va alors mettre en place d'autres stratégies pour vous reconnaître. »

Autre approche possible, ne pas mentir au serveur, mais le prendre à son propre jeu. La première stratégie c'est de présenter strictement la même signature pour l'ensemble des internautes. C'est ce que fait le Tor Browser, une version spécifique de Firefox qui surfe via le réseau Tor. Absolument tous ses utilisateurs ont un seul et même fingerprint. De fait, un serveur n'est pas capable de distinguer un individu unique dans la masse.

Autre piste possible, et c'est l'objet de la recherche de Benoit Baudry, c'est tout simplement de changer de configuration à chaque visite. Cet expert de la diversité logicielle travaille sur une solution qui génère automatiquement une configuration qui fonctionne réellement, avec un comportement le plus proche possible de ce qu'attend l'internaute, mais qui, du point de vue du serveur, est différente et donc, impossible à tracer. « Le fingerprint est unique et stable dans le temps » ajoute le chercheur. « Notre recherche porte sur la stabilité dans le temps. On veut faire évoluer le fingerprint de l'utilisateur dans le temps, mais sans renvoyer de fausses informations. On doit donc faire varier sa configuration pour faire évoluer son fingerprint. » Automatiquement, les paramètres du navigateur, les polices de caractère installées, la liste des plugins et même l'OS vont varier.

Le chercheur s'appuie notamment sur des machines virtuelles pour générer cet environnement automatiquement parmi une liste de configurations disponibles. Demain, il pourrait avoir recours à Docker, une solution plus légère pour générer ces configurations. C'est aussi le rôle de Am I Unique ? que de collecter des configurations « réelles » afin d'amasser un stock de fingerprint (anonymes, bien entendu) et générer ces configurations. Une stratégie du mal contre le mal pour lutter contre le fingerprinting.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://pro.clubic.com/webmarketing/publicite-en-ligne/actualite-742853-fingerprinting-cookies.html
par Alain Clapaud